

Le journalisme au cinéma...

Le journalisme et la presse sont un objet de recherche inépuisable pour la sociologie. Au regard de l'ampleur du dossier, on peut plus particulièrement s'intéresser à leurs représentations à travers le cinéma.

Très souvent, le journaliste des films est une femme ou un homme qui brave les pires difficultés pour faire éclater la vérité. C'est le « héros » au service des Droits de l'humanité – au prix de sa vie, parfois, mais surtout au prix d'une vie familiale qui aurait pu être beaucoup plus tranquille. Mais il n'est pas toujours un personnage solitaire : le cinéma montre qu'il s'agit souvent d'une équipe. Il y a tous les alliés, tous ceux sans lesquels il ne pourrait mener ses enquêtes à leur terme... et tous ceux pour lesquels il représente une menace.

Le journalisme indépendant dans un État totalitaire *Cry Freedom*, de Richard Attenborough (1987)

Cry Freedom, film britannique de Richard Attenborough (1987, 2 h 37), met en scène des faits réels survenus en Afrique du Sud au milieu des années 1970. Le film démarre au 24 novembre 1975 dans les baraquements de Crossroads. Nous sommes en plein apartheid. Nelson Mandela est en prison depuis déjà treize ans.

Le film raconte deux histoires : celle de Steve Biko (1946-1977), activiste noir, victime de la police des Blancs, et celle de Donald Woods (1933-2001), journaliste blanc, éditeur du *Daily Dispatch* ⁽¹⁾. Tout les oppose au départ : la couleur de la peau, la résidence, la voiture... Le film raconte aussi l'histoire de leur rencontre et de leur amitié.

Le journaliste va mettre sa vie en danger, et celle de sa famille, pour faire connaître au monde entier les circonstances de la mort de Steve Biko. Il s'engage si loin qu'à un moment il doit envisager, avec sa femme et leurs cinq enfants, de fuir son pays pour se réfugier en Angleterre où il pourra

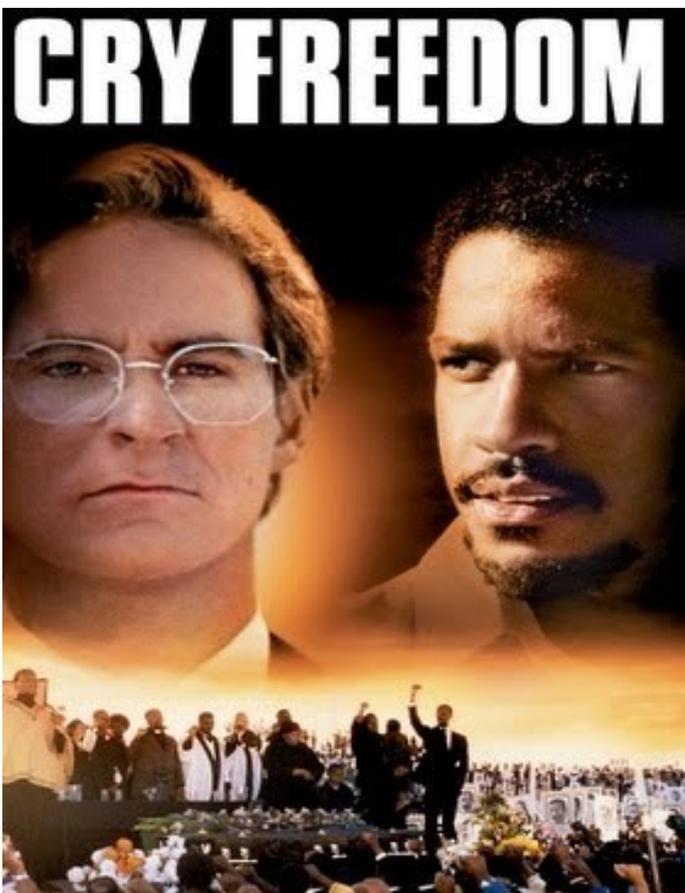
rendre hommage à Steve Biko en publiant son histoire ⁽²⁾ – celle-là même dont s'inspire le film.

Réalisé en 1987, le film sort dix ans après la mort de Steve Biko. Nelson Mandela est toujours en prison. Il y reste jusqu'en 1990 et c'est en 1994 qu'il devient président de l'Afrique du Sud.

Mais revenons en 1975 dans les baraquements de Crossroads. À la quiétude d'un quotidien de pauvreté succèdent plusieurs minutes quasi insoutenables avec l'attaque et la destruction du bidonville par la police. Elle matraque, pourchasse, viole, terrorise...

(1) – Dans le film de Richard Attenborough, Denzel Washington interprète le rôle de Steve Biko, et Kevin Kline celui de Donald Woods.

(2) – Donald Woods, *Vie et mort de Steve Biko*, Stock, 1988.

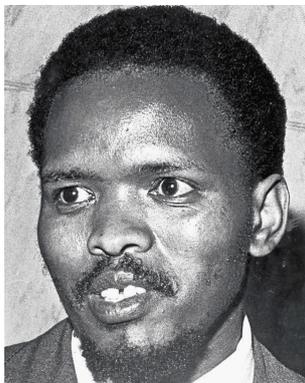


Cry Freedom, de Richard Attenborough (1987), avec Kevin Kline et Denzel Washington

Radio Afrique du Sud revient sur les faits dans un bulletin d'informations (officielles). Il constitue un moment d'anthologie de l'information manipulée par un État totalitaire : « *Très tôt ce matin, la police a investi le bidonville de Crossroads après avoir averti la population noire qui occupe ce township* ⁽³⁾ *d'évacuer les lieux dans l'intérêt de la santé publique. Un certain nombre d'occupants n'avaient pas de permis de travail et beaucoup ont été refoulés dans leur secteur réservé. Ils n'ont opposé aucune résistance à cette opération "coup de poing" et nombre de ceux qui étaient en situation irrégulière se sont présentés spontanément à la police* » !

« *Il y a pire dans la presse* »...

Donald Woods, éditeur du *Daily Dispatch*, apparaît comme un journaliste blanc, mais avec le souci de rendre compte objectivement des faits. Par exemple, il n'hésite



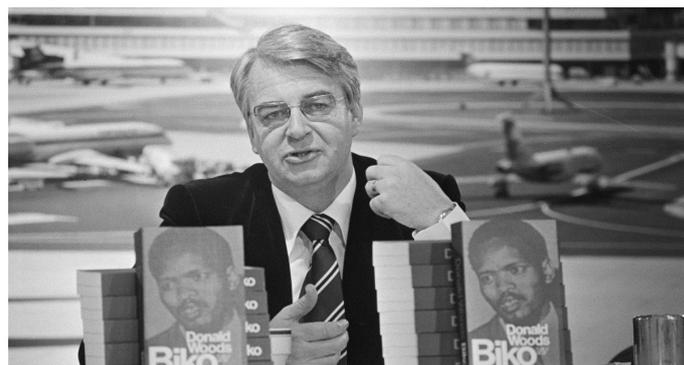
Steve Biko (1946-1977)

pas un seul instant à diffuser des photos inédites de l'attaque policière à Crossroads.

Il va pourtant recevoir une leçon de journalisme de la part d'une Noire, Mamphela Ramphele, médecin. « *Il y a pire dans la presse* », lui assène-t-elle, lui reprochant de publier des propos de Steve Biko que le journaliste lui prête sans l'avoir jamais rencontré.

De fait, pour Donald Woods, Steve Biko n'est alors qu'un « *Noir fêlé* », une « *menace inquiétante* », un « *Monsieur avide de publicité* », aux « *préjugés noirs* », qui « *s'évertue à bâtir un mur de haine en Afrique du Sud* ».

C'est ainsi que Donald Woods accepte d'aller rencontrer Steve Biko, lequel va se charger de faire l'éducation du « *libéral blanc* ». C'est ainsi, également, que le journaliste va découvrir que des femmes noires travaillent chez les Blancs et ne peuvent voir leurs enfants que le dimanche pendant quelques heures... ou encore que des femmes et des hommes, mariés, qui ne trouvent pas de travail dans la même ville blanche, n'ont pas le droit de vivre dans le même lotissement noir... mais que, peut-être, ils auront la chance de se voir une fois dans l'année.



Donald Woods (1933-2001). Après son exil, il n'est revenu en Afrique du Sud qu'en 1994. Il était également là en 1997 pour le 20^e anniversaire de la mort de Steve Biko, célébré en présence de Nelson Mandela. En 1978, Donald Woods a reçu le Prix de la plume d'or décerné par la World Association of Newspapers.

Donald Woods ne sort pas indemne de ses rencontres avec Steve Biko. Très vite, il engage deux Noirs dans son journal, non pas pour servir le café, mais pour « *couvrir les vraies infos noires* » ⁽⁴⁾. Donald Woods ne peut plus exercer son métier de la même façon. Cependant, l'indépendance de la presse est un mythe dans un État totalitaire.

Après que l'Afrique du Sud a connu les émeutes de Soweto (1976), conduites par de jeunes écoliers noirs soutenus par le mouvement anti-apartheid de Steve Biko ⁽⁵⁾, celui-ci est arrêté le 18 août 1977, torturé, et il décède le

(3) – Ghetto réservé aux non-Blancs créé à la périphérie des grandes agglomérations pendant l'apartheid.

(4) – Ces deux journalistes noirs, une femme et un homme, vont très vite subir les pressions de la police. Le journaliste est arrêté et il meurt en prison. Officiellement, il s'est pendu dans sa cellule.

(5) – Le film *Cry freedom* se termine par des images de ces émeutes, ce qui complique le suivi de la chronologie des événements.

Taire ses sources... Un droit ? À quel prix ?

À proximité immédiate de là où Steve Biko est placé en « résidence forcée », une sorte de communauté noire s'est installée et s'organise. Une nuit, les locaux subissent une razzia. La police a ouvert une enquête. Cependant, un témoin oculaire a clairement identifié un chef de la police parmi les assaillants. Bien entendu, pour sa propre sécurité, ce témoin souhaite conserver l'anonymat.

Donald Woods obtient un rendez-vous au domicile privé de Jimmy Kruger, entre autres ministre de la Police, pour évoquer avec lui cette affaire. Le ministre prend l'affaire au sérieux : « *Je ne veux pas de gangsters dans mes services* », assure-t-il ⁽¹⁾.

Le lendemain de la rencontre entre le journaliste et le ministre, des policiers viennent chez Donald Woods. Évoquant sa plainte auprès du ministre de la Police, ils lui précisent qu'ayant signalé un délit, la loi l'oblige à fournir l'identité du témoin oculaire sous peine de six mois de prison. Et leurs ordres viennent d'en-haut... Donald Woods échappe à la prison en recourant aux services d'un très bon avocat.

Cette affaire illustre la question de la **protection des sources d'information des journalistes**. On comprend que la Police ou la Justice puisse souhaiter connaître les sources d'un journaliste : l'informateur a pu violer le secret professionnel, et donc il encourt des sanctions ; ou bien, dans le cas d'un dossier « sensible », les enquêteurs peuvent chercher à vérifier les informations divulguées, voire à rencontrer l'informateur pour recueillir encore plus d'informations.

Ainsi, la question est complexe, mais l'enjeu est déterminant dans une démocratie où la presse doit être libre de pouvoir enquêter, ce qui implique de pouvoir taire la source de certaines informations particulièrement « sensibles ». Le principe de la liberté de la presse doit être garanti, mais la loi va établir parallèlement des règles pour défendre l'ordre public. Chaque pays va mettre le curseur à un niveau différent.

L'article 10 de la **Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales** est très explicite : « *Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. (...) L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de*

la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire ». La première partie de l'article 10 pose le principe : aucune exception à la protection des sources. La seconde partie, cependant, donne les motifs très précis pouvant, dans certains pays, limiter le droit de publication.

Au niveau de la Cour européenne des Droits de l'Homme, l'arrêt « William Goodwin contre Royaume-Uni » du 27 mars 1996 a consacré la protection des sources journalistiques comme « *l'une des pierres angulaires de la liberté de la presse* ». L'arrêt souligne que « *l'absence d'une telle protection pourrait dissuader les sources journalistiques d'aider la presse à informer le public sur des questions d'intérêt général. En conséquence, la presse pourrait être moins à même de jouer son rôle indispensable de "chien de garde" et son aptitude à fournir des informations précises et fiables pourrait s'en trouver amoindrie* ».

Plus récemment, dans l'arrêt « Hans-Martin Tillack (journaliste au Stern) contre Belgique » du 27 novembre 2007, la Cour européenne ajoute que « *le droit des journalistes de taire leurs sources ne saurait être considéré comme un simple privilège qui leur serait accordé ou retiré en fonction de la licéité ou de l'illicéité des sources, mais un véritable attribut du droit à l'information, à traiter avec la plus grande circonspection* ».

Pour la France, l'**article 2 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, modifié par la loi n° 2010-1 du 4 janvier 2010 relative à la protection du secret des sources des journalistes**, rappelle que « *le secret des sources des journalistes est protégé dans l'exercice de leur mission d'information du public* ». Cependant, cet article 2 dispose qu'« *il ne peut être porté atteinte directement ou indirectement au secret des sources que si un impératif prépondérant d'intérêt public le justifie et si les mesures envisagées sont strictement nécessaires et proportionnées au but légitime poursuivi. Cette atteinte ne peut en aucun cas consister en une obligation pour le journaliste de révéler ses sources* ».

Dans *Le Monde* du 14 septembre 2010, M^e Bruno Anatrella, avocat, estime que la loi « *laisse place à une large interprétation* ». Ce sera aux juges de définir ce que désigne l'« *impératif prépondérant d'intérêt public* ». Le risque, ajoute *Le Monde*, est que cela englobe énormément de choses, notamment des intérêts politiques. Le texte n'est pas exempt de faiblesse, souligne M^e Christophe Bigot, avocat spécialiste du droit de la presse : « *La loi ne crée pas un délit autonome d'atteinte au secret des sources* ». La loi protège les sources du journaliste, conclut le quotidien, mais ne prévoit pas de sanctions.

12 septembre 1977. Version officielle : il est mort des suites d'une grève de la faim !

Trop curieux et en sachant beaucoup trop, voulant révéler la vérité sur la mort de Steve Biko, et bien que journaliste blanc, Donald Woods est lui-même inquiet. Une

longue partie du film est consacrée à son « évasion » rocambolesque vers le Lesotho, et à celle de toute sa famille, laissant tout sur place, résidence, domestique noire, chien... Sans espoir de retour possible, du moins sous ce régime politique.

Choisir entre son métier ou sa famille ? *L'Épreuve*, d'Erik Poppe (2013)

Le film, *L'Épreuve* nous plonge sur un terrain de guerre – celui de l'Afghanistan. D'emblée, on pense à des images truquées. Notre erreur est aussi grossière que dramatique. De renommée internationale, Rebecca (Juliette Binoche) est photographe de guerre. Elle est une femme, ce qui lui permet, dans un groupe islamiste, de photographier ce qu'un homme ne pourrait pas être autorisé à voir.

On ne saura pas comment elle a pu accéder là où elle est allée ; on ne saura pas non plus les motivations des extrémistes qui laissent œuvrer. Jusqu'où aller pour montrer au monde des images inédites, terribles – des images d'horreurs, de souffrances, qui font avaler son café de travers quand on lit son journal, pour faire réagir, comme l'évoque Rebecca ?

En Afghanistan, elle couvre la préparation d'un attentat-suicide avec comme kamikaze une femme. Jusqu'aboutiste, elle finira tout de même par émerger et alerter les gens dans la rue : « *Y'a une bombe ! Allez-vous-en !* » Le métier de photographe de guerre est très dangereux. Les bombes qui ceinturaient la kamikaze explosent. Rebecca est projetée au sol par le souffle. Elle s'en tire avec un poumon perforé.

Tout est allé très vite. La photographe se retrouve dans un hôpital à Dubaï. Elle doit maintenant affronter sa famille : son mari, Marcus, et ses deux filles, Steph, l'aînée, et Lisa, qui est encore très jeune. Surtout Marcus et aussi Steph ne peuvent plus supporter tous ces départs sur des terrains de conflits et cette mise en danger permanente. Marcus le dit : vivre jour et nuit avec l'appréhension de recevoir un appel demandant de venir identifier un corps, c'est trop dur pour lui.

Cette activité de photographe de guerre peut-elle se concilier avec une vie de famille « normale » ? C'est la question essentielle posée par le film. Mais aussi, quels que soient les enjeux des photos, peut-on aller jusqu'à mettre sa propre vie en danger ?

Re-



becca ne semble pas se poser ces questions. Face au danger, elle ne réfléchit plus. Elle n'est même pas effrayée. L'instinct la pousse... Mais sa famille est en train de se fracturer.

On revient à l'univers médiatique quand le journal annonce à Rebecca qu'il ne publiera pas ses photos. Toutes ces prises de risques pour rien ? Le Pentagone ⁽¹⁾ est furieux après la publication d'une photo, prise par un journaliste « embarqué » : elle montre un jeune soldat des Marines mourant après l'explosion d'un engin artisanal. Quel lien avec les clichés de Rebecca ? Ces derniers feraient l'apologie des kamikazes... Le journal pourrait passer outre les pressions du Pentagone... mais ce serait sûrement se fermer les portes à Washington.

(1) – Le Pentagone, près de Washington, est un édifice qui abrite le quartier général du département de la Défense.

Peut-on tout montrer – même l'indicible ?

Rebecca avait déjà décidé de démissionner et d'arrêter les photos de guerre. Cependant, sa fille, Steph, prépare avec des camarades de classe un travail collectif sur l'Afrique. Or, on propose à Rebecca de réaliser un reportage sur des camps de réfugiés au Kenya. Ce serait sans danger ; ce n'est pas une zone de conflit... Steph demande alors à ses parents d'y aller avec sa mère puisque « ça craint rien ».

Sur le terrain, tout dégénère, et très vite. Rebecca et Steph se retrouvent dans un camp non protégé et qui est attaqué par des hommes armés. Steph est mise à l'abri, mais Rebecca prend des risques insensés. Ses photos parviennent à l'Onu et presque aussitôt, comme par magie, on voit l'armée venir protéger le camp : la puissance des photos !

Par contre, cet événement va finir par ravager ses relations avec toute sa famille. Il faudra du temps à Steph pour prendre conscience que sa mère est une héroïne,



Quelques minutes avant l'attentat-suicide.

pour comprendre tout le sens et l'utilité de son travail. Elle découvre pour quelle raison les gens acceptent si facilement d'être photographiés dans leur précarité, leur détresse, leurs souffrances : plus on montrera la vérité à la Terre entière, plus on peut espérer faire réagir et bénéficier d'aides.

Le journal de Rebecca revient sur sa position. Ses photos de l'attentat kamikaze pourraient être publiées, mais

Le journalisme « embarqué » ?

Un journaliste « embarqué » (*embedded journalist* en anglais) est un reporter pris en charge au sein d'une unité militaire. Dans une zone de conflit, l'armée peut l'obliger à revêtir une tenue militaire ou du moins une tenue similaire de façon à ce que le journaliste ne constitue pas une cible pour l'ennemi.

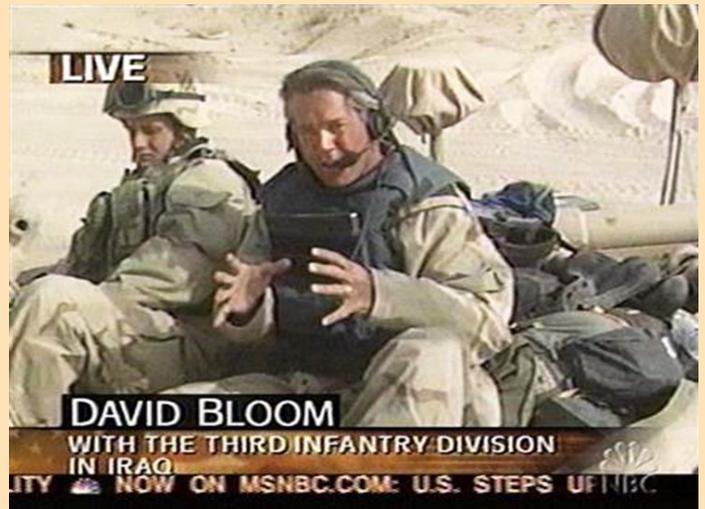
Cette pratique s'est révélée au grand public en 2003 à l'occasion de la guerre d'Irak. D'un côté, on peut penser qu'il s'agit de protéger les journalistes – en particulier ceux, peu expérimentés, qui pourraient se mettre en danger par méconnaissance des réalités du terrain. Cependant, un journaliste ne sera jamais un soldat et il peut paraître irresponsable de l'emmener sur les lignes du front.

Du côté des médias, cet encadrement des journalistes peut être perçu comme une atteinte à la liberté d'expression : l'armée emmène les journalistes là où elle veut bien ; elle peut aller jusqu'à cantonner les journalistes en les approvisionnant d'images et de textes soigneusement sélectionnés par ses propres services de communication.

Comme évoqué dans *L'Épreuve*, les médias peuvent se retrouver pris en otage du fait du risque de chantage à l'information. Si les médias n'acceptent pas les règles imposées par l'armée, donc les pouvoirs en place, ils risquent d'être marginalisés.

L'explication ne relèverait-elle pas d'une certaine facilité pour les médias ? On se doute que le journalisme embarqué est effectivement et potentiellement moins onéreux qu'une pratique plus indépendante, impliquant une approche plus globale, de ce fait s'inscrivant dans une nécessaire durée.

Les deux approches ont leurs avantages et leurs limites, leurs risques. Aux médias de choisir, sans tromper leur lectorat... et de recruter les professionnels adéquats.



David Bloom, journaliste américain « embarqué » de la chaîne NBC (il a succombé près de Bagdad le 6 avril 2003... mais d'une thrombose pulmonaire)

il faudrait plus de clichés pour que l'histoire se tienne. Rebecca retourne en Afghanistan en promettant de revenir très vite. Ce qu'elle découvre sur place la paralyse. Il faudrait empêcher ce qui va arriver, mais comment ?

Elle est dans l'incapacité à recourir à son appareil photo. Peut-on montrer ce qu'il est impossible de montrer (sauf dans un film de fiction) ?

Un film implique des interprétations de la part du réalisateur... *Pentagon Papers*, de Steven Spielberg (2017)

Le film de Steven Spielberg, *The Post*, devenu *Pentagon Papers* en France (2017), est inspiré de faits réels assez peu connus car sans doute éclipsés par l'affaire du Watergate (1972-1974) qui précipita la démission du président Richard Nixon en 1974.

L'affaire des Pentagon Papers n'est pas non plus banale. Le point de départ : en 1967, à la demande de Robert McNamara (1916-2009), secrétaire à la Défense de 1961 à 1968, des officiers militaires et experts civils rédigent un volumineux rapport (quelque 7 000 pages) analysant l'implication politique et militaire des États-Unis dans la guerre du Vietnam depuis 1945.

Les documents furent classés secret-défense. Ils montrent, en effet, qu'entre autres, John Kennedy, président des États-Unis de 1961 à 1963, et Lyndon Johnson, président de 1963 à 1969, ont menti au Congrès ainsi qu'au public concernant la guerre au Vietnam qu'ils savaient ingagnable. Cette guerre – sûrement pour des questions politiques de prestige – se poursuit jusqu'en 1973 sous Richard Nixon, président de 1969 à 1974.

En 1971, l'un des auteurs du rapport, Daniel Ellsberg, considéré comme le premier « lanceur d'alerte », orchestre la communication d'une copie à la rédaction du *New York Times*. Steven Spielberg aurait pu consacrer son film à Daniel Ellsberg, ou même encore au *New York Times* qui, le premier, publie des articles rédigés à partir du rapport. Ce n'est pas le choix qu'il a effectué.

Le *New York Times* se retrouve empêché par la justice américaine de poursuivre la publication de ses articles. À son tour, le *Washington Post* parvient à se procurer – toujours grâce à Daniel Ellsberg – une copie du rapport.

Hommage à une dirigeante d'entreprise

Ainsi, le film a pour objet le *Washington Post* – un quotidien dont les dirigeants sont en train de préparer l'entrée



Pentagon Papers, avec Tom Hanks (rédacteur en chef) et Meryl Streep (propriétaire du journal)

en bourse. Il a été fondé en 1877 et il connaît bien des vicissitudes au fil des décennies.

En 1933, Eugene Meyer, un banquier d'affaires, rachète le quotidien régional, en faillite, au cours d'une vente aux enchères. Commence alors une période de redressement et de plein développement pour l'organe de presse. Nommé président de la Banque mondiale en 1946, Eugene Meyer passe la main à son gendre, Philip Graham. À la mort de celui-ci (suicide en 1963), son épouse, Katharine Graham (1917-2001) se retrouve seule propriétaire du journal. Certes, elle peut compter sur l'expérience du rédacteur en chef, Benjamin Bradlee (1921-2014), recruté en 1965.

Le film de Steven Spielberg est d'abord un film qui rend hommage à Katharine Graham (Meryl Streep) – une « femme charmante » mais seule dans un monde où dominent les hommes, en particulier au sein du conseil d'administration. Par exemple, alors que le journal a besoin de trésorerie, on lui fait clairement entendre que la

Washington Post : Pentagon Papers (2017) est un « préquel »

Un préquel est une œuvre – autonome – dont l'histoire précède celle d'une œuvre antérieurement créée. *Pentagon Papers* (Steven Spielberg, 2017) et *Les hommes du président* (Alan J. Pakula, 1976) concernent tous les deux le *Washington Post*. *Pentagon Papers* nous renvoie à des faits qui ont eu lieu en 1971 alors que *Les hommes du président*, sur le Watergate, relate des faits de 1972-1974. *Pentagon Papers* se termine d'ailleurs sur une scène qui se rattache au Watergate...

Faits historiques	Au cinéma...
<ul style="list-style-type: none"> • Rapport « ultra secret » de 7 000 pages, réalisé en 1967, lequel remet en cause la version officielle de l'engagement des États-Unis au Vietnam jusqu'en 1967. • Communication en 1971 d'une copie du rapport au <i>New York Times</i> par Daniel Ellsberg. • Début de publication d'une série d'articles par le <i>New York Times</i>, et ensuite par le <i>Washington Post</i> puis d'autres journaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pentagon Papers</i>, film américain de Steven Spielberg (2017) avec Meryl Streep (Katharine Graham, propriétaire du <i>Washington Post</i>) et Tom Hanks (Benjamin Bradlee, rédacteur en chef). • Alors qu'en 1971, le <i>New York Times</i> est stoppé par la justice américaine dans la diffusion du rapport, le <i>Washington Post</i> a l'opportunité de prendre le relais, mais cela suppose de prendre beaucoup de risques. Publier ou non ? La décision – qui appartient à Katharine Graham – exige un grand courage...
<ul style="list-style-type: none"> • 17 juin 1972 : tentative de pose de mouchards électroniques au Watergate, dans les bureaux du Parti démocrate, à Washington. • Le fait divers conduit au scandale du Watergate – affaire d'espionnage politique qui aboutit, en 1974, à la démission de Richard Nixon, président républicain des États-Unis depuis 1969. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les hommes du président</i>, film américain d'Alan J. Pakula (1976) avec Dustin Hoffman (le journaliste Carl Bernstein, au <i>Washington Post</i>) et Robert Redford (son collègue). • Les deux journalistes enquêtent et, aidés par un mystérieux informateur, « Gorge profonde », ils publient de nombreuses révélations, en particulier sur les liens des « cambrioleurs » avec la présidence et sur les financements irréguliers de la campagne de Richard Nixon.



Daniel Ellsberg (premier plan), né en 1931, ancien analyste employé par la RAND Corporation, est à l'origine de la diffusion des *Pentagon Papers*. Cela lui a valu d'être poursuivi pour vol, conspiration et espionnage. Les charges contre lui furent abandonnées pour des questions de procédure.

présence d'une femme à la présidence du conseil d'administration est susceptible de refroidir les investisseurs.

Liberté de la presse contre pouvoir politico-économique...

Le film de Steven Spielberg se veut également un hommage à la presse indépendante qui vole au secours de la démocratie et de la liberté ! Il pourrait presque laisser penser que la publication du rapport est à l'origine du mouvement pacifiste aux États-Unis, militant pour la fin de la guerre, alors que ce mouvement s'était développé tout au long des années 1960.

Rappelons les faits : le *New York Times* a court-circuité le *Washington Post* dans la diffusion du rapport, mais la justice américaine interdit au premier de poursuivre sa publication. Le *New York Times* fait appel.

Le *Washington Post*, qui s'est donc procuré une copie du rapport, envisage de publier ses propres articles.

L'essentiel du film se situe là : publier ou ne pas publier ? Publier, c'est prendre le risque de voir les investisseurs se désengager, avec la perspective, à la suite, d'une nouvelle faillite. Publier, c'est aussi prendre le risque de lourdes sanctions pénales pour outrage à la cour comme le *Washington Post* utilise finalement la même source que le *New York Times*. Katharine Graham va ici s'avérer une femme très courageuse : envers et contre tous, elle donne le feu vert aux journalistes. Le *Washington Post* publie ses premiers articles le 18 juin 1971.

Pierre Rimbart, dans *Le Monde diplomatique* de mars 2018, souligne néanmoins un immense malentendu. Le film de Steven Spielberg est encensé par la presse et donc par des journalistes qui trouvent leur « héros » à travers le personnage de Katharine Graham. Sauf qu'en 1971, elle n'est pas journaliste de la rédaction, mais propriétaire du journal.

D'ailleurs, dans le film, le rédacteur en chef exprime clairement les responsabilités de chacun : « *Ne fourrez pas votre nez dans nos affaires* », lance-t-il à Katharine Graham, sollicitant seulement un avis.

Ainsi, le film ne porte pas d'abord sur le contre-pouvoir que représente la presse d'information, mais sur le rôle du pouvoir économique dans les médias. Non, la presse n'est pas libre et indépendante dans *Pentagon Papers* ! C'est la propriétaire du journal qui décide de publier ou non un dossier sensible, et ce dans un contexte de conflits d'intérêts. N'est-elle pas une amie, entre autres, de Robert McNamara qui fut à l'origine du rapport ?

Steven Spielberg brouille les cartes en montrant que les conflits d'intérêts ne sont pas l'apanage du pouvoir éco-



Katharine Graham (1917-2001) et Benjamin Bradlee (1921-2014)

nomique. Le rédacteur en chef, Benjamin Bradlee, n'était-il pas lui-même un proche du président John Kennedy ? Dès lors, comment réaliser objectivement son métier ? Benjamin Bradlee argumente sans convaincre.

En 2013, le *Washington Post* est racheté par Jeff Bezos, fondateur d' « Amazon.com ». Le dossier des liens entre pouvoir économique et politique éditoriale n'est pas clos au *Washington Post*...

Par contre, clin d'œil à l'histoire, Jeff Bezos n'a pas la réputation d'être un grand ami de l'actuel président Donald Trump... Finalement, il y a bien un peu de Donald Trump dans ce que *Pentagon Papers* donne à voir, même très rapidement, de Richard Nixon. Tous les deux détestent les journalistes – quand ils ne servent pas leurs propres intérêts.